DISTRICT DE LA GIRONDE DE FOOTBALL

Règlement compétition U13F 2023/2024

I. Organisation générale

La Commission Départementale des Compétitions Jeunes est chargée de la gestion de ces championnats.
Les dispositions des Règlements Généraux de la F.F.F, de la Ligue Nouvelle-Aquitaine et du District de la Gironde de football sont applicables à ces championnats, sauf particularités précisées dans ce règlement.

Les équipes s'engagent librement dans la première phase. Pour les clubs désirants engager une équipe pour la seconde phase du championnat, un mail doit être envoyé à l'adresse competitions@gironde.fff.fr avant le début de la seconde phase.

Toute nouvelle équipe engagée en seconde phase évoluera au niveau le plus bas.

Peuvent participer à ces championnats :

- Les joueuses de catégorie d'âge U13F, U12F et 3 joueuses U11F par feuille de match.

En cas de non-respect de ces obligations, le club fautif pourra avoir match perdu par pénalité dans les conditions fixées à l'article 171 des R.G. de la F.F.F.

II. Organisation 1ère phase

6 poules de 6 équipes, match aller simple. Les clubs sont répartis dans les poules de façon géographique afin d'éviter les longs déplacements sur la première phase de brassage.

Poule A	Poule B	Poule C	Poule D
Cissac Sa 1	Léognan Usc	Gf Rd Pe2m 2	Andernos Sport Fc 1
Cauderan Agja 1	Cadaujac Sc 1	Gaur. Peujard 1	Bassin Arcachon Fc 1
Taillanaise As 1	La Brède Fc 1	Nord Gironde Us 3	Lège Cap Ferret Us
St Bruno Union Fcs 1	Gradignan Fc 1	Vallée Aria Fc 1	Sallois Ca 1
Bruges Es 1	Pessac Alouette Fc 1	Gj Racing Club Isle 1	Arsac Le Pian Médoc 1
Mérignacais Sa 1	Talence Fc 1	St André de Cubzac Fc 1	Cestas Sag 1

Poule E	Poule F
Cenon Us 1	Cenon Us 2
La Bastidienne Sc 1	Gf Rd Pe2m 2
Eysinaise Es 1	Athlétic 89 Fc 1
Gf Rd Pe2m 3	Stade Bordelais 1
Mérignacais Sa 2	St Médard en Jalles 1
Bassens Cmo 1	Mérignac Arlac Fce 1

III. Organisation 2ème phase

Niveau 1 : 2 poules de 6 équipes matchs aller/retour (12 équipes), 10 matchs

- Les équipes classées 1ère et 2ème des poules de brassage accèdent en niveau 1.

Niveau 2 : 2 poules de 6 équipes matchs aller/retour (12 équipes), 10 matchs

- Les équipes classées 3ème et 4ème des poules de brassage joueront en niveau 2

Niveau 3 : 2 poules de 6 équipes matchs aller/retour (12 équipes), 10 matchs

- Les équipes classées 5ème et 6ème des poules de brassage joueront en niveau 3

Attention l'organisation de la seconde phase de championnat peut évoluer en fonction de l'évolution des engagements

Fin de saison 2023/2024, organisation d'une finale pour déterminer le champion U13F par niveau.

IV. Ballon

Le ballon est de taille 4.

V. Temps de jeu

60 minutes (2 fois 30 minutes).

VI. Calendrier et heures des rencontres

L'heure officielle des rencontres des championnats U13F est fixée le samedi à 13h30.

VII. Feuille de match

La FMI est obligatoire pour les compétitions évoquées ci-dessus. À titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'utiliser la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution.
Cette feuille doit être retournée à la Commission d'organisation de l'épreuve dans les 24 heures qui suivent la rencontre.
Obligation de scanner la feuille de match et l'adresser au district sous les 24h, accompagnée du formulaire « constat d'échec » relatant le motif de non-utilisation.
En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission compétente et sera susceptible d'entrainer une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité.
Adresse électronique : competitions@gironde.fff.fr

VIII. Report de rencontre

Les demandes devront être présentées via FOOTCLUBS au minimum dix jours avant la date prévue de la rencontre. L'accord écrit via FOOTCLUBS des deux clubs est indispensable ainsi que la date proposée pour la nouvelle rencontre. Après acceptation du club adverse, la commission départementale des compétitions jeunes valide, ou non, le report de la rencontre en fonction du motif de la demande et des dates de rattrapage disponibles au calendrier général.